



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 24881

Numéro SIREN : 328 297 072

Nom ou dénomination : DBF AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2016 sous le numéro de dépôt 16775

AM/1

DBF AUDIT
Société Anonyme
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 13 Passage Dartois Bidot
94106 ST MAUR DES FOSSES CEDEX
328 297 072 RCS CRETEIL

DEPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL
LE 29 SEP 2016
SOUS LE N° 16775

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 MAI 2016**

L'an Deux Mille Seize,
Le 19 Mai,
A 16 heures,

Les administrateurs de la société **DBF AUDIT** se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Patrick DEGAT

Monsieur Yves FOUCHET

La société DBF EXPERTISE,

représentée par son représentant permanent, Monsieur Benoit WATEAU

Monsieur Thibault RENON et Madame Aurélie CARON, délégués du Comité d'entreprise, régulièrement convoqués, sont absents excusés.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Patrick DEGAT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Yves FOUCHET remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Réduction de capital par voie de rachat d'actions,
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires,
- Préparation du rapport et du projet de résolutions,
- Questions diverses,

in bw 2

REDUCTION DE CAPITAL PAR VOIE DE RACHAT D' ACTIONS

Le Président explique au Conseil qu'il semblerait opportun de procéder à une réduction du capital social à concurrence de 16 500 euros, pour le ramener de 1 000 000 euros à 983 500 euros.

Cette opération pourrait être réalisée par voie de rachat de 330 actions d'une valeur nominale unitaire de 50 euros, au prix de 587 euros par action.

Conformément à la loi, une offre d'achat serait adressée à tous les actionnaires.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées serait imputé sur la réserve « Autres Réserves ».

L'Assemblée Générale donnerait au Conseil les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'opération.

Puis il offre la parole aux administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve ces propositions.

CONVOCAION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le Conseil décide, à l'unanimité, de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires pour le 28 Juin 2016, à 10 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Réduction de capital par voie de rachat d'actions,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - PROJET DE RESOLUTIONS

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport qui sera présenté à l'Assemblée Générale ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Patrick DEGAT
Président



DBF EXPERTISE



Yves FOUCHET
Secrétaire

